

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Séance du 15 avril 2021

Présents : 9 & 10

Votants : 10 & 11

***Le jeudi 15 avril 2021, à 20 heures 30, l'assemblée, convoquée le 01/04/2021,
s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.***

Présents : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Cécile THAMIE, Thierry CONTENSSOU, Frédéric HOBBE, Adélaïde HATTRY TATINCLAUX, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE.

Excusés et ayant donné délégation respective : Laurence LAMOTHE par Didier TOURNEMINE, Mylène DIEU par Adélaïde HATTRY TATINCLAUX.

Présents Presse Locale : Marguerite LAIGLE (Correspondante La Dépêche du Lot), Mireille BROUQUI (Correspondante La Vie Quercynoise)

Secrétaire : Thierry CHARTROUX.

Introduction : demande de Thierry CHARTROUX de rajouter à l'ordre du jour les délibérations "Conventions Délégation Maîtrise ouvrage et entretien RD14 Résidence les Trois Ruisseaux Département du Lot, Convention Désignation FDEL Maîtrise d'Ouvrage Dissimulation Réseaux et Eclairage Public Résidence les Trois Ruisseaux, Financement Restauration Fontaine de Bral (Patrimoine) et Vente en l'état pour pièces Benne."
Votes favorables, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents, pour en délibérer dans cette même séance (Réf. Point IV).

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 19 novembre 2020. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - COMPTES DE GESTION - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2020 COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter les budgets de la Commune de Thégra et du service assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices antérieurs, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la commune et du service assainissement de Thégra dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2020

Collectivité : **COMMUNE DE THÉGRA**

concernant l'affectation du résultat de l'exercice : 2020

le conseil municipal, sous la présidence de **M. CONTENSSOU Thierry, Maire-Adjoint**, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Couverture autofinancement 2019	Résultat de l'exercice 2020	Dépenses engagées non mandatées reportées	Recettes prévues non réalisées reportées	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section d'investissement	-5 378,70		77 831,17	186 373,07	72 588,00	-113 785,07	-41 332,60
Section de fonctionnement	85 711,19	17 653,06	36 208,48				104 266,61

Pour mémoire, autofinancement prévisionnel inscrit au budget (montant inscrit au crédit du 021)

:

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat :
décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 :	104 266,61
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :	41 332,60
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves :	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	62 934,01
Total affecté au 1068 :	41 332,60
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 :	
Déficit à reporter :	

Montants à reprendre au B.P. 2021 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001		72 452,47
	1068		41 332,60
Fonctionnement	002		62 934,01

AFFECTATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT ANNEE 2020

Collectivité : **SERVICE ASSAINISSEMENT**

concernant l'affectation du résultat de l'exercice : **2020**

le conseil municipal, sous la présidence de **M. CONTENSSOU Thierry, Maire-Adjoint**
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Couverture autofinancement 2019	Résultat de l'exercice 2020	Dépenses engagées non mandatées reportées	Recettes prévues non réalisées reportées	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Section d'investissement	1 980,62		-3 889,75	0,00	0,00	0,00	-1 909,13
Section de fonctionnement	46 774,17	2 019,38	-7 504,46				37 250,33

Pour mémoire, autofinancement prévisionnel inscrit au budget : (montant inscrit au crédit du 021)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat :
décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 :	37 250,33
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou en exécution du virement prévu au budget :	1 909,13
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves :	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	35 341,20
Total affecté au 1068 :	1 909,13
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 :	
Déficit à reporter :	

Montants à reprendre au budget primitif 2021 :

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	001	1 909,13	
	1068		1 909,13
Fonctionnement	002		35 341,20

Arrivée de Cécile THAMIE à 21 h 00..

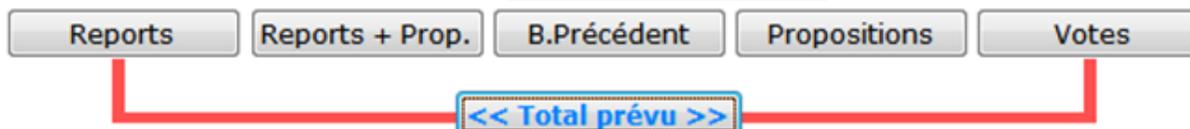
III - BUDGETS PRIMITIFS 2021 COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - INVESTISSEMENT - TOTAL PREVU

Dépenses			Recettes		
Opé.	Libellé	Montant	Opé.	Libellé	Montant
00	Financières	25 000.00	00	Financières	42 092.60
000	Non individualisées	6 400.00	000	Non individualisées	72 588.00
0000	Comptes de stocks		0000	Comptes de stocks	
001	Solde d'exécution sect° d'investiss		001	Solde d'exécution sect° d'investiss	72 452.47
020	Dépenses imprévues	2 000.00	021	Virement de la section de fonctionn	42 690.00
040	Op. d'ordre de Section à Section	1 000.00	024	Produits des cessions d'immobilisa	
041	Opérations patrimoniales		040	Op. d'ordre de Section à Section	
100	IMMEUBLES PATRIMONIAUX		041	Opérations patrimoniales	
101	RESIDENCE LES TROIS RUISSEAU	183 873.07	100	IMMEUBLES PATRIMONIAUX	
102	RESEAUX BAYLEVIEL		101	RESIDENCE LES TROIS RUISSEAU	
103	VEHICULE COMMUNAL		102	RESEAUX BAYLEVIEL	
104	SECURISATION ACCES ET BOURG		103	VEHICULE COMMUNAL	
105	REFECTION BATIMENT COMMUNAL		104	SECURISATION ACCES ET BOURG	
106	ADRESSAGE COMMUNAL	6 000.00	105	REFECTION BATIMENT COMMUNAL	
107	FONTAINE BRAL	4 050.00	106	ADRESSAGE COMMUNAL	
108	DEFIBRILATEURS HAMEAUX	1 500.00	107	FONTAINE BRAL	
30	RESTAURATION EGLISE		108	DEFIBRILATEURS HAMEAUX	
67	AMENAGEMENT DU BOURG ET ACC		30	RESTAURATION EGLISE	
72	AMENAGEMENT GARAGE FONT SAT		67	AMENAGEMENT DU BOURG ET ACC	
		229 823.07			229 823.07

Déficit : **0.00**



VOTE DE TAUX D'IMPOSITION 2021

Réunis pour voter et déterminer les deux taxes directes locales 2021, après délibération au vote suivant : pour : 11, contre : 0, abstention : 0, les Conseillers Municipaux décident

- de conserver les taux de référence communaux 2020 (coefficient de variation proportionnelle de 1,000000) pour chacune des contributions, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti : 22,47 % **et** taux départemental de 23,46 % soit **45,93 %**,
- Taxe Foncier Non Bâti : 221,98 %.

REMBOURSEMENT CHARGES FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL /BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant que le budget annexe du service assainissement ne comprend pas les charges propres au service puisque globalisées et prise en charge par le budget principal de la commune de Thégra, Monsieur le Maire propose d'affecter les charges de fonctionnement courantes de la commune pour les intégrer en fonctionnement sur le budget assainissement, de façon plus équitable et ainsi réparties :

CHAP 011 CHARGES CARACTERE GENERAL BUDGET COMMUNAL	PRORATISATION BUDGET ASSAINISSEMENT
	3 000 €
	DETAILS PAR ARTICLES IMPACTES
terrains à aménager	
eau assainissement	150
énergie électricité	300
combustibles	220
carburants	100
autres fournitures non stockées	10
fournitures d'entretien	10

fournitures petit équipement	200
fournitures de voirie	200
vêtements de travail	40
fournitures administratives	50
locations mobilières	150
entretien terrains	20
entretien bâtiments	200
entretien voies et réseaux	250
entretien matériel roulant	300
entretien autres biens mobiliers	20
maintenance	150
primes d'assurances	250
versements à des organismes de formation	20
publications	10
frais de télécommunications	100
taxes foncières	250

Les charges de personnels techniques et administratifs sont déjà prévues depuis plusieurs années sur le budget assainissement proportionnellement au nombre d'heures effectuées sur le service assainissement et en fonction de l'état produit annuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition suite au vote du budget primitif 2021,
- **DECIDE** d'imputer au compte 70871 la recette de fonctionnement sur le budget principal communal,
- **DECIDE** d'imputer au compte 6287 la dépense de fonctionnement sur le budget du service assainissement communal.

SERVICE ASSAINISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'EXPLOITATION

AMORTISSEMENTS ASSAINISSEMENT GROS TRAVAUX CANALISATIONS

Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement concernant les travaux de grosses réparations du réseau du Bourg ont été intégrés et qu'il tient lieu de les amortir.

Ainsi, les travaux d'un montant total H.T. de **1 410,00 €** (n° inventaire 7-1) vont être insérés dans ceux déjà commencés.

Par conséquent, le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de cet amortissement sur 50 années, à compter de 2021, qui se traduit par l'inscription des sommes suivantes :

R. 28158/OPFI (040) : 28,20 €

D. 6811/042 : 28,20 €

IV - DELIBERATIONS

CONVENTIONS DELEGATION MAITRISE OUVRAGE ET ENTRETIEN RD14 RESIDENCE LES TROIS RUISSEAUX DEPARTEMENT DU LOT

Vu la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de versement d'une participation,

Vu la proposition de convention d'entretien des aménagements réalisés, en ce qui concerne :

- l'aménagement de la traverse de Thégra située sur la RD14.*

Monsieur le Maire propose d'examiner les conventions qui seront présentées pour validation à la commission permanente du Département du Lot le 16 avril 2021,

- Au vu des dépenses engagées dans le cadre des travaux relatifs à la réfection de la chaussée notamment les travaux routiers relatifs à la structure de la chaussée et la reprise des accotements de la RD14 dans le cadre de l'aménagement des abords de la Résidence les Trois Ruisseaux.

- Précisions et Objet des conventions :

La première convention détermine les conditions dans lesquelles la commune de Thégra assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, les modalités de la participation financière du Département du Lot et l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental par la commune de Thégra pour la réalisation des aménagements de la voirie et ses abords et leur éligibilité au FCTVA.

La deuxième convention détermine la répartition entre le Département du Lot et la commune de Thégra, des charges d'entretien et d'exploitation liées aux aménagements de la RD14 dont notamment la réfection de la chaussée et l'aménagement des abords.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable pour ce partenariat conventionnel avec le Département du Lot,
- délègue Monsieur le Maire pour signer tout document permettant son application.

CONVENTION DESIGNATION FDEL MAITRE D'OUVRAGE ECLAIRAGE PUBLIC REISDENCE LES 3 RUISSEAUX

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique : la Fédération Départementale d'Energies du Lot concernant la dissimulation des réseaux et de l'éclairage public de la Résidence les Trois Ruisseaux (estimation charge communale : 12 255 €).

La F.D.E.L. assurera ainsi l'étude du réseau électrique et d'éclairage public, la gestion administrative et des marchés, l'exécution des travaux et le choix des entrepreneurs et fournisseurs, la réception des travaux (avec plan de récolement des ouvrages) (études, autorisations, fourniture et pose des câbles et luminaires) **pour un montant de 4 653,79 € T.T.C.**

Après consultation, le conseil municipal :

- donne un avis favorable et délègue M. le Maire pour signer la convention avec la F.D.E.L.

FINANCEMENT RESTAURATION FONTAINE DE BRAL (PATRIMOINE)

Le projet de restauration de la fontaine de Bral afin de mettre en valeur et en sécurité le site se caractérise par la reconstruction de l'édifice après démolition totale, les pierres taillées en bon état étant conservées. Les murs et voûte seront reconstruits à l'identique avec un rejointoiement extérieur. Les fissures intérieures seront colmatées et l'enduit d'étanchéité sur les murs enterrés sera refait.

La maîtrise d'oeuvre sera confiée à un artisan spécialisé (M. ARTHUS Daniel de Mayrinhac-Lentour) pour la rénovation de ce type de construction.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant H.T.
Apport de la commune	1 680 €	Restauration de la fontaine	3 360 €
Fonds de soutien CAUVALDOR	1 680 €		
TOTAL	3 360 €		3 360 €

Le Conseil Municipal

- sollicite une aide au titre du Fonds de soutien à la restauration du patrimoine 2021 auprès de la Communauté de Communes CAUVALDOR, à hauteur de 50 %.

VENTE EN L'ETAT POUR PIECES BENNE

Monsieur le Maire propose la vente d'une benne en l'état pour pièces et enlèvement sur place par l'acquéreur à M. KADDOUR Julien - Port de Creysse - 46200 MEYRONNE au prix de 1 000 €.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la vente de la benne en l'état au prix de 1 000 € et délègue Monsieur le Maire pour prendre en charge cette acquisition.

V - POINTS NON INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

VOIE COMMUNALE DU BAYLOU- Thégra/Padirac

Thierry CHARTRoux signale qu'un arrêté municipal va être pris, en concordance avec la Commune de Padirac pour interdire la circulation des véhicules sauf riverains sur la voie communale dite du Baylou. Un panneau sera mis en place de part et d'autre à la charge de chaque commune.

PIEGEAGE REINES FRELONS ASIATIQUES

Plutôt que l'utilisation de produits toxiques ou chimiques, Thierry CHARTRoux propose la confection de pièges sous forme de cages en bois avec des grilles spécifiques pour piéger les reines. Au printemps, elles se battent pour avoir un nid et ainsi en les capturant, on empêche les colonies de se développer. Les agents techniques vont pouvoir fabriquer ces pièges avec l'achat de petits équipements peu onéreux.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,